

Impliquer les parents dans la prise en charge des élèves : un partenariat entre un dispositif relais et une association de thérapie familiale et sociale

Faisant l'hypothèse que les élèves accueillis dans le dispositif relais sont porteurs de difficultés dont l'origine est très souvent liée à des problématiques familiales, et constatant qu'ils ne peuvent apporter à ces élèves que des réponses d'ordre pédagogique, les personnels de l'Education nationale en charge du dispositif relais du collège des Merisiers à Jouy-le-Moutier (Val d'Oise) ont cherché à mettre en place un partenariat avec une association qui pourrait les aider dans leur travail avec les familles. C'est ainsi qu'à la rentrée 2006, ils sont entrés en relation avec l'association Mélia¹. Après plusieurs rencontres de travail, il a été convenu que cette association interviendrait d'une part dans l'aide et le lien avec les familles, d'autre part dans un travail partenarial d'aide à l'équipe pédagogique du dispositif relais et aux équipes pédagogiques des établissements dans lesquels les élèves seraient affectés à leur sortie. Madame Degoul, professeur de Lettres et coordinatrice du dispositif, relate cette collaboration originale...

CAAEE : Comment avez-vous pu rencontrer l'association Mélia ?

Madame Degoul : Nous recherchions des intervenants pour animer un atelier de parole d'adolescents, car à la suite d'une formation qu'un collègue et moi avons suivis sur ce thème, nous nous étions très vite rendus compte qu'en tant qu'enseignants, nous avions du mal à gérer ce type d'atelier. Il fallait des personnes à la fois extérieures et plus spécialisées. Nous avons alors fait appel au Conseil Général du Val d'Oise et à la communauté d'agglomération de Cergy. Cette dernière nous a proposé d'entrer en contact avec l'association Mélia. Nous étions partis sur l'idée de mettre en place des ateliers de parole pour adolescents, mais lors de nos premiers contacts avec Mélia, nous leur avons exposé le cadre de fonctionnement et les moyens du dispositif relais. Ils nous ont écoutés et ont beaucoup réfléchi. C'est alors qu'ils nous ont fait la proposition d'un accompagnement, plutôt en direction des familles des élèves scolarisés dans le dispositif.

Quelles formes d'aide l'association Mélia a-t-elle pu apporter à l'équipe pédagogique du dispositif relais ?

Je dirais tout d'abord que l'association Mélia fait preuve de disponibilité, de réactivité. Lorsque l'équipe se sent en situation de difficulté devant des élèves qui lui posent de gros problèmes, qu'elle se demande la stratégie à adopter, les intervenants de Mélia sont prêts à la rencontrer, à en discuter avec elle, à lui proposer des pistes, des clés de compréhension et d'action selon les points douloureux révélés par tel ou tel élève. Ainsi, nous avons entendu des propos du type : « si vous avez un message à faire passer à l'élève ou à sa famille, c'est celui-ci ; ou si vous avez une attitude à adopter, c'est celle-là ».

Avec Mélia, tout en restant dans les limites du secret professionnel ou familial, nous sommes dans l'échange, l'écoute et la collaboration véritables.

¹ Pour en savoir plus sur l'association Mélia, consulter le lien suivant :

www.idf.pref.gouv.fr/droit_ville/documents/Bulletins_Actualites/Actualites-HS06-reportage-MELIA.pdf

Quel cadre de travail avez-vous mis en place avec cette association ?

Deux protocoles différents ont été pratiqués. La première année, le partenariat a fonctionné sur trois sessions². Quelques familles étaient suivies de manière individuelle, suite aux informations transmises par les collèges d'origine³ des élèves intégrant le dispositif. Ceux-ci indiquaient à l'équipe pédagogique telle famille en attente ou en recherche d'une aide, qui pourrait tirer avantage d'un travail en psychothérapie familiale. C'est ensuite l'équipe pédagogique qui faisait cette proposition à la famille dès la première réunion d'accueil, en présence du chef d'établissement et des personnels de l'association Mélia. Cette famille était libre d'accepter ou non la proposition mais la présence des membres de l'association facilitait une réponse favorable. L'association fixait ensuite deux rendez-vous à la famille en cours de session, dans ses locaux à Cergy. Une quatrième rencontre avait lieu au collège en fin de session, avec la possibilité pour la famille de poursuivre le travail thérapeutique entamé.

Mais ce premier protocole a très vite montré ses limites, car les familles qui auraient pu tirer bénéfice d'un tel accompagnement étaient très souvent celles qui manifestaient des comportements de fuite (« oublis » de rendez-vous, interruption de l'accompagnement dès la fin de la session...). En fait, c'est après avoir rencontré des difficultés en cours de session, avec une famille à laquelle au départ il n'avait pas été proposé de travail avec l'association Mélia, que nous avons modifié notre protocole. A mi-session, il nous est apparu que cette famille avait un important problème interne. Là, nous avons été confrontés à une difficulté, puisqu'il a fallu que nous amenions la famille à rencontrer Mélia.

Quels indices vous ont fait dire que cette famille avait besoin de travailler avec l'association Mélia ?

Les troubles évidents de comportements de l'élève, ainsi que la souffrance qu'exprimait le père lorsque nous parlions de son fils. L'élève était particulièrement jeune et il avait un lien affectif extrêmement fort avec sa famille, avec des gestes excessifs de l'ordre du fusionnel. De tels comportements nous ont questionnés et en l'observant dans la classe, nous avons eu la confirmation qu'il demandait aux personnels de ne s'occuper que de lui, comme s'il était « le centre du monde ». Nous avons donc revu les parents au bout de trois semaines, avec pour objectif de leur proposer Mélia. Nous leur avons dit qu'il nous semblait qu'il y avait une problématique dans le fonctionnement de l'élève qui n'était pas de notre ressort d'enseignant, de pédagogue. C'est après un très long entretien⁴ avec les parents que nous avons pu poser le problème. L'hypothèse formulée semblait avoir fait écho et il a été possible de les mettre en contact avec Mélia. Les parents s'y sont rendus et ont continué l'accompagnement un long moment après la session. Nous avons eu des informations émanant du collège dans lequel l'enfant se trouve actuellement, nous faisant part qu'il est méconnaissable, qu'il est devenu gérable et que tout va mieux pour lui.

² Dans ce dispositif relais, l'année scolaire se partage en quatre sessions de six semaines, accueillant chacune cinq élèves.

³ En particulier par les assistantes sociales.

⁴ Madame Degoul fait référence à l'aide qu'a constitué ici pour elle une formation académique sur l'entretien d'aide, qu'elle a suivie.

Revenons maintenant au protocole ordinaire...

C'est lorsque nous avons établi le bilan de l'année que nous avons fait deux constatations. Premièrement, les familles pour lesquelles l'aide de Mélia nous semble utile avaient tendance à adopter des stratégies de fuite. Deuxièmement, nous risquions de passer à côté de certaines familles qui auraient pu pourtant tirer profit du dispositif.

Nous avons donc mis en place un deuxième protocole cette année 2007, que l'on pourrait appeler « ateliers de parole », et qui cette fois concernait toutes les familles. D'emblée, les intervenants de Mélia ont été présentés aux parents comme des partenaires du dispositif relais. Ceux-ci devaient ensuite s'engager à venir aux moments d'échanges prévus avec Mélia. S'ils refusaient, leur enfant ne pouvait pas intégrer le dispositif relais. Le protocole comprenait trois réunions de parents. Elles avaient lieu dans le collège pendant la session, le soir entre 18 et 20 heures : une première réunion en présence du chef d'établissement et de moi-même, des parents et des enfants ; une deuxième réunion en milieu de session, cette fois-ci sans les enfants ; enfin, une réunion de bilan avec les familles, les enfants, la principale et moi. La deuxième rencontre a été « compensée » par un atelier de parole avec les enfants. Elle a été animée par les deux intervenants qui suivaient la session pour Mélia, en ma présence, avec l'assistante d'éducation du dispositif relais, un professeur disponible et un adulte référent des collègues d'origine des élèves (CPE, professeur principal ou tuteur).

Pour les parents, ces ateliers ont été des occasions d'échanger sur de nombreux sujets : leurs difficultés de parents, les problèmes qu'ils rencontrent avec leur enfant, l'image de l'enfant dans son collège ou dans sa classe et donc l'image de la famille, les difficultés dans les liens parents-enfants avec l'école. Certains parents se sont sentis en confiance et ont pu parler très librement. Cela a permis aux familles de se reconforter, de retrouver le courage de se réinvestir dans l'éducation de leur enfant. Certains parents, de façon très émouvante, se sont même adressés à d'autres enfants que les leurs, pour leur dire ce qu'ils avaient envie de dire de la place de parent en général. Ainsi, des paroles d'adulte ont été mieux reçues, transmises. En conséquence, les familles en ont tiré un grand bienfait pour elles-mêmes. Certaines ont même été incitées à poursuivre un travail psychothérapeutique avec l'association Mélia. Là, il y a encore à faire pour que davantage de parents continuent après la fin de la session même si cette année, il semble que des familles aient continué plus nombreuses que l'année passée. C'est sans doute plus difficile aussi pour certaines familles d'origine maghrébine ou africaine. A la fin de la session, les parents et les élèves ont toujours nos coordonnées de même que celles de l'association Mélia.

Enfin, quelles sont les conditions qui font que ce partenariat a bien fonctionné ?

Tout d'abord, il faut que les familles l'acceptent. Et là, elles l'ont toutes accepté, même si certaines sans doute se sont un peu forcées. De plus, en modifiant le protocole, les familles se sont trouvées moins stigmatisées car elles étaient toutes concernées. Le problème est malheureusement le financement de cette action relativement onéreuse et nous risquons de devoir abandonner le projet pour les deux dernières sessions de cette année, faute de financement... Cela sera très difficile pour le dispositif, car ce partenariat avec Mélia nous est précieux.

Propos recueillis par Bruno ROBBES, conseiller au CAAEE